



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-469

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Frédéric GOURIER, Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

**Avenant n° 1 à la Convention de financement intracting avec la Caisse des Dépôts et
Consignations destinée à la rénovation de l'éclairage public**

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

Le conseil municipal a approuvé le 9 novembre 2023 une convention de financement proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations dénommée intracting.

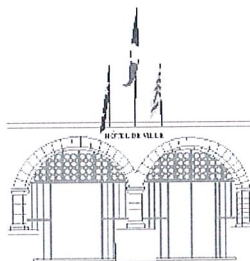
Le projet retenu par la CDC concerne des travaux d'efficacité énergétique de l'éclairage public portés par la Commune de Perpignan, et consiste à remplacer 2 983 points lumineux par des LED programmables.

Coût des travaux : 3 042 660 € HT

Part autofinancée par la Ville : 42 660 € HT

Prêt bancaire (dénommé avance remboursable intracting)

- Montant 3 000 000 €
- Durée 13 ans



- Taux : fixe 2 %
- Coût total des échéances (capital & intérêts) : 3 436 616 €

Estimation des économies d'énergie cumulées sur 13 ans : 4 663 104 € HT

Balance en faveur de la Ville : 1 226 488 € HT

La convention initiale prévoyait le versement des fonds par la CDC avant le 15 décembre 2023, mais le phasage opérationnel en 2024 a conduit la ville à solliciter le décalage du versement sur l'exercice 2024.

C'est l'objet de l'avenant n° 1 qui vous est proposé, les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Considérant l'intérêt pour la Ville de réaliser cet investissement répondant à ses objectifs de transition énergétique,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement intracking proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations ci-annexé
- D'approuver et d'inscrire au budget principal 2024 l'opération de remplacement de 2 983 points lumineux d'éclairage public
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles en la matière

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20231219 - 184468 - DE-1-1

Accusé reçu le : 04 JAN. 2024

Affiché le : 04 JAN. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

